
CHARTES ET INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES



Bibliographie et détail des chartes environnementales pour la montagne dans le monde

Critères et proposition pour le fonctionnement de « La charte environnementale des stations de montagne »

Etude réalisée à la demande de :

- ANMSM
- ADEME



Etude réalisée par Mountain Riders : juillet - sept 2007

Laurent Burget : Responsable Pôle Environnement, Mountain Riders
Gabriel Bessy : Master Coopération Internationale et Communication
Multilingue (Université Stendhal Grenoble), Stagiaire Mountain Riders

Contexte

Dans le cadre de la définition et de la rédaction de :

« La charte en faveur du développement durable dans les stations françaises de sports d'hiver »

L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) et
L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),

Souhaitent :

- Avoir connaissance des documents et actions existant ayant trait au développement durable en montagne, en France et à l'étranger,
- Connaître le contenu et les modalités d'applications de ces initiatives,
- Connaître les points positifs de chaque charte ou document ainsi que leurs limites.

Pour :

- Porter à la connaissance des maires et des acteurs de la montagne l'ensemble des actions entreprises à l'étranger dans le domaine de l'environnement
- Permettre une élaboration de la charte française s'appuyant sur les diverses expériences mondiales dans ce domaine

Contenu de l'étude

I _ Les documents existants

Les chartes et documents existants sur les différentes montagnes de la planète, mode de fonctionnement, points positifs et limites.

II _ Les thématiques et points abordés par les documents

Les critères et outils développés par les chartes

III_ Propositions pour la charte française

Critères de validation des engagements et mode de fonctionnement de la charte française

I _ Les documents existants

- **63 chartes** pour la montagne dans le **monde**
- **28 chartes** environnementales concernant la montagne en **France**
- de nombreuses initiatives en France
- **pas de démarche commune** à l'échelle des massifs français

Chartes recensées par lieux :

| | |
|----------------------|----|
| France | 28 |
| Europe (hors France) | 20 |
| Amérique | 7 |
| Autres | 8 |

L'ensemble des chartes en Annexe 1 et sur le fichier bibliographie.

De la charte environnementale de village à la charte référence 'Sustainable slopes' aux USA, les initiatives ne manquent pas en faveur du développement durable dans les stations de sports d'hiver. On retrouve une trame commune qui tente d'allier les trois principes du développement durable (environnement, social et économie)

7 chartes ont été retenues, qui par leurs particularités et leur fonctionnement se rapprochent de la volonté d'efficacité et de flexibilité souhaitée pour la charte française.

1_ Sustainable slopes

Date : 2001 **Document** :19p **Pays** : USA

Organisme à l'origine : NSAA, National ski areas association, Association nationale des stations de ski

Déclinaison(s): renouvellement annuel de la charte.

Campagne(s) : keep winter cool, leave no trace

www.nsaa.org

Objectifs: Intégrer dans toutes les étapes de création et d'exploitation d'une station de ski une dimension environnementale forte afin de limiter son impact sur le milieu naturel. Énoncer des principes qui guident les stations pour une utilisation durable des ressources naturelles.

Recueillir toutes pistes de progrès, sur chacun des thèmes environnementaux retenus, à destinations des exploitants qui ne se seraient pas encore engagés.

Mode de fonctionnement :

Concertation d'un grand nombre d'acteurs de l'industrie du ski dans l'élaboration des principes, engagements et options. La participation n'implique cependant pas l'adhésion à tous les principes.

Avantages : Cette charte permet aux stations de définir elles-mêmes leur politique de gestion des ressources naturelles et de mettre en œuvre des solutions qui leur sont propres afin de répondre au mieux à leurs besoins pour maîtriser leur impact sur l'environnement.

Inconvénients : Cette charte ne possède pas d'outil de contrôle (contrôle indépendant par un tiers). Elle ne prévoit pas de sanctions en cas de non-respect des engagements ou de récompense en cas de démarche remarquable. Manque de critères de performance sur lesquelles se baser et de mécanismes institutionnels forts pour lutter contre l'opportunisme

Même si elles ne respectent pas les 21 principes, elles restent dans la possibilité d'utiliser le logo du programme pour le marketing et la publicité.

2_ Audit Pro natura pro ski

Date : 1999 **Document** :101p **Pays** : Liechtenstein/ Allemagne

Organisme à l'origine : Pro natura-pro ski

Déclinaison(s): Audit et récompense annuelle pour les initiatives spéciales, déclaration environnementale au public.

www.skiaudit.com

Objectifs : Préserver l'aspect récréatif et les emplois des alpes. Comblent le manque de savoir faire au niveau international dans la mise en place d'audits sur les domaines des stations de sports d'hiver. Répertoire les informations environnementales pertinentes, définir des critères, conditions, et instruments pour atteindre des objectifs concrets. Remettre un label aux stations répondant aux critères définis (enquête écologique, système d'information, politiques environnementales, gestion, contrôle, communication)

Mode de fonctionnement : Mise en place d'une politique environnementale qui soit la base de toute démarche et qui soit intégrée dans la politique générale de la station afin de garantir que le cadre environnemental soit pris en compte au même titre que les objectifs économiques ou sociaux.

Avantages :

- Au niveau de la concurrence : - attractivité pour les clients conscients des enjeux environnementaux,
- Réduction de coûts : des primes d'assurances, des taux d'intérêts sur les prêts, sur les frais de réhabilitation des zones endommagées.
- Réduction de risques : connaissance des zones potentiellement à risques, réduction des risques de dommage lié à l'érosion, traçabilité de la responsabilité en cas de dommages
- Politique environnementale propre à chaque station
- Amélioration continue basée sur l'analyse d'éléments concrets (vérifiables) permettant de mesurer les progrès.
- Diffusion de ces principes de la charte dans toutes les strates de la station (employés, clients...)

Inconvénients :

- Plusieurs thématiques comme l'énergie, les déchets, les transports ne sont pas abordées, le système est focalisé sur une approche naturaliste.
- Le guide ne définit pas de seuils ou de normes environnementales à atteindre.

3_ Sensibilisation environnementale des stations de ski

Date : 2004 **Document** : 47p **Pays** : France

Organisme à l'origine : Mountain Riders

Déclinaison(s): Le guide vert des stations de montagne

www.mountain-riders.org

Objectifs: Offrir la possibilité aux stations de ski de mettre en œuvre des politiques environnementales afin de limiter les impacts de leurs activités sur l'environnement.

Permettre aux stations de réaliser un premier auto diagnostique environnemental en vue d'adopter une charte environnementale ou un Agenda 21 Local et une démarche de certification environnementale volontaire.

Mode de fonctionnement : Ce document propose aux stations de ski de réaliser un auto-diagnostic environnemental en vue d'adopter une charte environnementale ou un Agenda 21 Local et d'entreprendre une démarche de certification environnementale volontaire. Les acteurs déterminants : Mairies, Offices du Tourisme, Remontées Mécaniques et Syndicats intercommunaux sont invités à communiquer leurs démarches de développement durable.

Avantages : Rapidité de la mise en place d'une évaluation et d'une certification environnementale. Le caractère de la démarche est du propre chef de la station, elle est donc plus à même de respecter son engagement et de mettre en place les démarches les plus récentes en termes de management environnemental.

L'effet boule-de-neige : quand plusieurs entreprises du même secteur adoptent les mêmes normes, la pratique peut se répandre à tout le secteur.

Le caractère volontaire de la démarche permet aux stations de se mettre aux normes sans pour autant investir plus pour une certification officielle.

Inconvénients : Le caractère volontaire de la démarche ne permet pas de réglementer les entreprises ou organismes qui l'adoptent. Pas de conséquences légales en cas de non-respect des engagements. Possibilité que certains organismes ne prennent pas la démarche au sérieux ce qui peut discréditer ceux qui appliquent consciencieusement les normes.

Les 4 stations pilote lors du projet n'ont pas donné de suites concrètes à cette charte.

4_ Ski area citizens environmental score card

Date : 2000 **Document** : 15p **Pays** : USA

Organisme à l'origine : Ski area citizens environmental coalition

Déclinaison(s): classement par note des stations les plus engagées dans les démarches environnementales. Communication à travers la promotion même des stations.

<http://www.skiareacitizens.com/>

Objectifs : S'assurer que les décisions relatives à la gestion de stations de sports d'hiver répondent aux besoins réels de la protection environnementale, des communautés locales et du public. Permettre aux pratiquants de sports d'hiver de vérifier les démarches et performances environnementales de leurs stations préférées.

Mode de fonctionnement : Système de notation et de classement des stations de ski sur leurs politiques et pratiques environnementales, il détermine leur degré de performance actuel dans ce domaine. En se servant de cette base de données, les pratiquants des sports d'hiver peuvent choisir de supporter les stations qui entreprennent de véritables démarches environnementales et enregistrent des résultats positifs. Les critères utilisés ont été élaborés pour mettre en valeur la persévération de l'environnement naturel de montagne.

Avantages : Travail de concertation entre les services des forêts, l'industrie du ski, les institutions locales qui assure ainsi que les décisions relatives à la gestion des stations de ski répondent réellement aux besoins de la protection environnementale, des communautés locales et du public. Système dynamique qui permet une révision rapide des résultats reflétant l'arrivée de nouvelles informations, d'améliorations dans la gestion et/ou dans la politique des stations. Les stations peuvent communiquer leurs avancées.

Inconvénients : Les stations ne bénéficiant pas d'un bon classement peuvent discréditer la démarche. Le système peu attribuer des points à des stations qui n'entreprennent aucune démarche environnementale et en pénaliser d'autres qui essayent mais n'atteignent pas les objectifs fixés.

5_ Certificat EMAS : Eco-Management and Audit Scheme

Date : lancée en 1995 et ouverte a tout types d'organisations en 2001

Document : ?

Pays : Europe

Organisme à l'origine : Commission Européenne

Déclinaison(s) : Déclaration environnementale régulière

www.ec.europa.eu

Objectifs: Encourager des améliorations continues des résultats environnementaux des organisations à travers l'introduction et l'activation de la part des organisations de systèmes de gestion environnementale, l'évaluation systématique, objective et périodique du fonctionnement de ces systèmes, l'information des résultats environnementaux et un dialogue ouvert avec le public et les autres parties intéressées, la participation active, y compris une adéquate formation des employés.

Ce règlement précise les exigences inhérentes à l'enregistrement EMAS et exige notamment la publication d'une déclaration environnementale destinée au public.

Mode de fonctionnement : Le règlement EMAS prescrit les exigences relatives à la mise en place d'un système de management de l'environnement (SME). Il permet à un organisme de définir une politique environnementale et des objectifs d'amélioration de ses performances environnementales. EMAS prend en compte les aspects liés aux achats, aux pratiques des sous-traitants et fournisseurs, aux activités de transports, aux produits et à leurs impacts sur la biodiversité.

La grande différence avec ISO 14001 est que le règlement EMAS oblige l'entreprise qui s'y engage à mettre à la disposition des parties intéressées une déclaration environnementale.

Avantages : participation volontaire, offre une reconnaissance de la démarche environnementale au niveau international. Les organismes d'accréditations peuvent procéder à une radiation provisoire ou définitive d'une organisation ou refuser l'enregistrement, dans le cas où l'organisation ne respecte pas les dispositions établies par le règlement.

Peu constituer l'étape suivante de la certification ISO 14001 car plus précis et plus large dans son application (vision plus large, plus forte participation).

Simplifications administratives, aides financières pour les organisations qui veulent obtenir l'enregistrement EMAS

Inconvénients : les droits d'enregistrement qui coûtent pour une entreprise déjà certifiée ISO 14001 entre 3500 et 6000 euros, pour une entreprise non certifiée entre 6000 et 9000 euros.

6_ DSV Ski atlas

Date : Début 2008 **Document** : A paraître **Pays** : Allemagne

Organisme à l'origine : Association de ski allemande

Déclinaison(s) : Interview et audit des stations

<http://www.ski-online.de/>

Objectifs: Comprendre et modéliser la relation entre la demande du client, les changements climatiques et sociaux économiques et le management durable des stations de sports d'hiver (SkiSustain).

Intégrer la notion de développement durable dans la gestion et la communication des stations de ski en tant que valeur ajoutée pour la clientèle.

Les 4 étapes de l'étude :

1- Identification des facteurs de vulnérabilité pour les stations de sports d'hiver (changement climatique, évolutions démographiques, particularités géographiques...), leur exposition et points faibles ainsi que leurs capacités d'adaptation.

2- Recherches parallèles sur la facteur de vulnérabilité : entrevues et discussions avec les experts (directeurs de stations, fonctionnaires de tourisme, directeurs d'hôtel, associations...)

3- Analyse de la demande des clients et prise en compte de leurs souhaits dans les possibilités d'adaptation des stations.

4- Identification des indicateurs et les leviers de développement pour faire de la « durabilité » un atout commercial d'exception.

Mode de fonctionnement : Thèse universitaire qui n'a pour l'instant pas de fonctionnement propre mais qui proposera les indicateurs et les outils indispensables à l'intégration du développement durable au sein des stations de ski.

Avantages : Etude très poussée et réaliste alliant environnement, changement climatique, marketing et management.

Vision européenne et mondiale des adaptations possibles pour les stations de montagne.

Implication des professionnels et des clients

Inconvénients : Etude en cours disponible début 2008, mise en œuvre nécessitant un investissement conséquent

7_ Guide de sensibilisation à l'environnement des stations de sports d'hiver pyrénéennes

Date : 2003 **Document** : 73p **Pays** : France

Organisme à l'origine : ARPE, Agence régionale pour l'environnement

Déclinaison(s): Guide de gestion environnementale des refuges gardés dans les Pyrénées (2007), guide sensibilisation à l'environnement des petites entreprises de l'agro alimentaire (2004), guide d'accompagnement vers la certification ISO 14001 (2005), plaquettes « zones d'activités : éléments de réflexion pour la prise en compte de l'environnement », et « Impacts environnementaux évités par les entreprises certifiées ISO 14001 via le dispositif régional de management environnemental ».

Partenariats : ADEME, S.N.T.F. Pyrénées, SEATM

www.arpe-mip.com

Objectifs: Mettre en place un programme d'accompagnement des stations pyrénéennes vers une gestion environnementale de leur site, aider à établir un premier état des lieux environnemental de leur site. 7 thèmes environnementaux y sont traités : les installations classées pour la protection de l'environnement - les déchets - l'aménagement de la montagne - l'eau (ressource et pollutions) - le bruit - les risques de pollution du sol et sous-sol - l'air, l'énergie et les transports, ainsi qu'une présentation de la mise en place d'un Système de Management Environnemental et de la certification ISO 14001.

Mode de fonctionnement : Définition du cadre légal relatif à l'exploitation d'une station de sports d'hiver basées sur 6 axes :

Energie & transports

Eau

Déchets

Certification

Autres acteurs

Aménagement

Avantages : Propose un relais entre les pratiques recommandées et les textes réglementaires en vigueur, ainsi que les différents organismes à contacter pour mettre en œuvre un SME.

Inconvénients : Pas de système de suivi, ou de tierce partie qui récompense les bonnes démarches ou sanctionne les manquements. Document purement incitatif.

II _ Les thématiques et points abordés par les documents

Les thématiques classiques (reprises également dans la charte française) se retrouvent dans les différents documents, elles sont ici compilées et résumées pour permettre un état des lieux des critères associés à l'évaluation des engagements pris.

AMENAGEMENT :

Critères et outils :

Bâti :

- nombre d'habitants et de lits totaux
- altitude de la station
- documents d'urbanisme (POS, PLU, PADD, SCOT...)
- capacité de charge du territoire
- carte géologique et des sols, registre des avalanches
- carte de stabilité des pistes, événements dommageables
- points de surveillance, photographies de la zone en hiver et en été
- pourcentage dédié à l'agriculture, la forêt, l'eau, l'électricité, les routes, sentiers, les parking, les restaurants, les pâturages...
- incitation à l'utilisation d'énergies renouvelables et HQE

Pistes :

- délimitation, surface
- intensité d'utilisation
- mesures prises pour limiter l'impact environnemental des infrastructures et des pistes
- mesures prises lors de la création ou l'entretien des pistes

Remontées mécaniques :

- nombre et genre, données techniques
- capacité théorique de débit
- base de données, fréquentation pour l'hiver et l'été
- nombre de journées skieurs annuelles

Neige de culture

- surface et pourcentage des pistes équipées
- localisation des canons, nombre, type, canaux
- réservoirs (volume et taille)
- bruit émis près des habitations

Zones protégées

- présence de zones humides, nombre, localisation
- mise en valeur et mesures de protection des zones particulières
- communication sur les règles et particularités des lieux

Autres données :

- équipements pour l'éclairage
- parcs de divertissement, pistes de luge, jardin des neiges, halfpipes, patinoires....
- grands événements sportifs
- festivals

Tourisme estival :

- sports de plein air
- pistes pour VTT
- sentiers de randonnées

EAU :

Critères et outils :

Eaux usées

- type et taille de la station de traitement des effluents
- séparation des eaux de pluies et des eaux usées
- type de traitement des boues
- respect des normes et seuils de rejets
- présence de toilettes sèches

Optimisation de la consommation d'eau

- consommation d'eau annuelle de la station
- nombre de systèmes de réduction de consommation d'eau (automates, chasse d'eau double débit pour les toilettes publiques)
- rendement des réseaux
- nombre de captages et volumes prélevés
- systèmes de récupération d'eau de pluie

Neige de culture

- volume et quantité d'eau prélevée
- origine des eaux (barrages, forages, retenues..) alimentation des retenues
- période de prélèvement

Prévention des pollutions

- récupération des huiles et des produits dangereux
- programme de prévention des fuites et accidents concernant les produits spéciaux
- protection des zones de captage

ENERGIE

Critères et outils :

Economies d'énergie

- campagne d'isolation et d'incitation à la rénovation des bâtiments
- mise en place de programmateurs et optimisation de la consommation due au chauffage, nombre ou pourcentage
- optimisation de la consommation des remontées mécaniques et des installations de production de neige artificielle
- véhicules et transports peu consommateurs d'énergie
- systèmes à basse consommation (ampoules basses consommations, systèmes automatiques d'éclairage)
- entretien régulier des installations et systèmes
- consommation annuelle d'énergie (électricité, gaz et fioul) par nombre de nuitées et journées skieur

Energies renouvelables

- énergie solaire ou chauffage solaire (panneaux solaires photovoltaïques, chauffe eau solaires)
- systèmes de micro centrale hydraulique sur rivières ou eau usées
- chauffage au bois
- géothermie, biogaz...
- approvisionnement en énergie verte

TRANSPORT

Critères et outils :

Transports en communs

- présence d'infrastructure développée et adaptées aux flux
- gare d'arrivée et de départ
- proximité avec une gare ferroviaire
- tarifs incitatifs pour les transports en commun
- incitation au covoiturage pour les employés et les vacanciers (forfaits gratuits, réductions, forum de covoiturage...)
- adhésion à un programme de mobilité douce (Mobilalp, Perles des Alpes..)

Transports dans la station

- développement des zones piétonnes et limitation du trafic dans la station (totale ou partielle, système de limitation des voitures)
- carburants verts (pour les transports en commun, chevaux, vélos...)
- encourager l'utilisation des huiles de friture en tant que carburants
- réseau gratuit de navettes à l'intérieur de la station

DECHETS:

Critères et outils :

Tri et valorisation

- matières triées (papiers, verre, plastiques, métaux..)
- méthode de tri (molocks, containers et bacs)
- déchetterie propre à la station
- incitation au tri par des plaquette et l'exemplarité
- quantités de déchets produits annuellement (ordures ménagères et matières recyclés)

Réduction des pollutions

- interdiction de brûler tout type de déchets à l'air libre
- déchets dangereux, suivi et obligation de traitement dans les centres spéciaux
- limiter la production de déchets
- trouver des filières de réutilisation
- politique d'achat éco-responsable (papier recyclé, produits éco-labelisés...)

SENSIBILISATION

Critères et outils :

Professionnels et locaux

- certification ISO 14 001, ou QSE ou Système de Management Environnemental performant
- rencontre et échange des différents acteurs
- réunions d'information et de préconisation
- communications environnementales dans les bulletins communaux

Ecoles

- programmes volontaires d'enseignement liés à l'environnement
- incitation aux sorties pédagogiques
- communication des écoles en faveur du respect de l'environnement de la station

Vacanciers

- information aux règles locales par des brochures ou les médias de la station
- prévention sur les pistes, dans la station et dans les hébergements pour minimiser les impacts et les consommations

III_ Propositions pour la charte française

Conscients des points forts et des limites des documents existants en France et à l'étranger, nous souhaitons ici préconiser un mode de fonctionnement qui permette :

- l'engagement de toutes les stations
- des avancées concrètes et mesurables
- un investissement croissant des différents acteurs
- une validation et une vérification des engagements pour chacun
- une possibilité de valoriser et de communiquer les actions

Il importe donc dans une première étape de formaliser les engagements énumérés dans la charte et de leur associer à chacun un critère (chiffre ou action) qui permette leur évaluation.

A_ Les critères

Les différents critères notés en bleu représentent les indicateurs pour les engagements pris.

Chaque critère peut être qualifié de facultatif ou d'indispensable pour valider la charte, la nature du critère est évolutive dans le temps.

Exemple :

| | |
|--------------|--|
| Engagement : | Développer le tri sélectif et mise en place de déchetteries, |
| Critère : | matières triées, distance à la déchetterie la plus proche, tonnages récupérés annuellement, nombre de points de collecte par nombre de lit |

Ce critère peut être **facultatif dans un premier temps**, c'est à dire que s'il n'est pas validé la station peut intégrer la charte

Ce critère pourra être **indispensable plus tard**, c'est à dire que le tri devra être impérativement en place et efficace après 3 ans.

Chaque critère est évolutif :

- les chiffres et actions prises en compte sont ajustables
- il peut passer du statut de facultatif à indispensable

Chaque critère est renseigné dans la grille d'analyse qui se présente sous forme de questionnaire détaillé.

Plan d'action 1 – Aménagement des territoires

☛ **Intégrer** les principes du développement durable dans la politique d'urbanisme et leur transcription dans les documents d'urbanisme :

- Prendre en compte la capacité et l'équilibre du territoire au moment des projets de développement, veiller à respecter la capacité de charge du territoire,

101 Critère : capacité de charge du territoire, actions mises en place pour la respecter

- Economiser l'espace : **regrouper** les constructions, limiter leur étalement dans la station, privilégier la réhabilitation,

102 Critère : application d'un PLU intégrant un PADD qui incite à la rénovation des bâtiments anciens

- Préserver les espaces et leur vocation : limitation de l'imperméabilisation des sols, gestion du patrimoine forestier, respect des paysages, revégétalisation des sols après travaux, enfouissement des réseaux (électriques, téléphoniques, ...) veiller à maintenir des paysages ouverts.

103 Critère : application d'un SCOT, existence d'une charte paysagère, partenariats acteurs de terrains (agriculteurs, éleveurs, ONF...)

☛ **Aménagement urbain et espaces publics**

- Mettre en oeuvre une démarche « analyse environnementale » de l'urbanisme en amont des projets d'aménagement
 - o Analyse de la situation, enjeux économiques, sociétaux et environnementaux préconisations d'aménagement et d'intégration, concertation, suivi du projet
 - o Privilégier les démarches collectives et les approches partenariales

104 Critère : consultation d'experts environnementaux, de citoyens, de professionnels

- Respecter le patrimoine architectural local et l'authenticité des territoires

105 Critère : incitation à la rénovation et définition d'une charte du bâti

☛ **Espaces naturels**

- **Identifier les milieux remarquables et concourir à leur mise en valeur et leur préservation et en faire un des atouts du territoire par une information adaptée,**

106 Critère : consultation des acteurs de la protection des milieux, mise en valeur et information concernant les atouts du territoire, présence de communications

- Parfaire la collaboration et la complémentarité avec les partenaires et acteurs des espaces protégés (parcs nationaux et régionaux, réserves naturelles,)

107 Critère : promotion des échanges entre les acteurs, réseau de communication, banque de données et d'informations communes.

- Sensibiliser les populations locales et touristiques, les scolaires, les acteurs et les partenaires au respect de l'environnement ;

108 Critère : présence de programmes de sensibilisation au respect de l'environnement, brochures, informations auprès des vacanciers

Plan d'action 2 – Patrimoine bâti

☛ **Architecture**

- Respecter l'architecture traditionnelle et privilégier une intégration dans l'environnement et le territoire local ;

201 Critère : présence d'une charte architecturale

☛ **Habitat existant**

- Développer une politique de rénovation de l'habitat permanent et touristique

202 Critère : rénovation ou projets de rénovation en cours ou incitation à la rénovation des bâtiments privés

- Rechercher une meilleure maîtrise de l'énergie
 - Sensibiliser aux économies d'énergie
 - Favoriser la réalisation de diagnostic énergétique du patrimoine bâti
 - Promouvoir l'isolation des bâtiments
 - Diversifier les sources d'énergie en favorisant le recours aux énergies renouvelables
 - Utiliser des technologies à faible consommation énergétique

203 Critère : informations et compensation financières (aides) pour l'achat, la mise en place de systèmes durables et économes en énergie

☛ **Constructions neuves**

- Développer une démarche de qualité environnementale de type HQE,

204 Critère : incitation, information aux labels de qualités environnementale des bâtiments (type HQE), présence ou construction de bâtiments HQE.

- Favoriser les formes d'architecture bioclimatique : atteindre des hautes performances énergétiques du bâtiment (HPE, THPE, éfinergie)

205 Critère : présence ou construction de bâtiments incluant l'HPE, le THPE, l'éfinergie.

- Recourir aux énergies renouvelables

206 Critère : présence de système d'énergie renouvelable sur les bâtiments publics ou semi publics

- Employer des matériaux réutilisables, à longue durée de vie et à coût d'entretien réduit

207 Critère : valorisation des matériaux réutilisables et locaux, partenariats avec des fournisseurs.

Plan d'action 3 – Paysages et espaces naturels

Actions de la collectivité

♣ **Entretien des paysages :**

- Agir pour maintenir les paysages ouverts ; protéger et favoriser le pastoralisme,
301 Critère : [mesures pour faciliter le maintien du pastoralisme](#)
- Veiller à l'engazonnement avec des essences locales après travaux,
302 Critère : [ré-engazonnement général et étude des essences adaptées](#)
- Gérer les paysages remarquables et authentiques,
303 Critère : [existence d'une charte de gestion des paysages](#)
- Contribuer au maintien d'une population locale (agricole, forestière et pastorale),
304 Critère : [services sociaux présents ou en développement \(école, crèches, garderies, santé, salles culturelles, transports en communs\)](#)
- Sensibiliser les populations locales et touristiques ;
305 Critère : [présence de messages et communications sur les espaces naturels pour les locaux](#)

♣ **Gestion forestière :**

- Optimiser la ressource en favorisant la **transformation locale**,
306 Critère : [existence d'une structure de transformation locale du bois](#)
- Veiller à une sylviculture adaptée aux massifs (produits et débouchés),
307 Critère : [existence d'une étude de marché liée au bois](#)
- Limiter l'impact environnemental (paysages, privilégier les circuits courts),
308 Critère : [développement ou présence d'une filière bois locale](#)

♣ **Faune et flore :**

- Veiller à la préservation de la faune,
309 Critère : [identification des biotopes et prises d'arrêtés de protection](#)
- Éviter l'impact des activités sur les habitats aquatiques et terrestres,
310 Critère : [présence d'un contrat de rivière](#)
- Encourager la biodiversité,
311 Critère : [présence d'information, d'éducation à la biodiversité et d'actions en faveur de son maintien](#)
- Favoriser les corridors écologiques en relation avec les partenaires concernés ;
312 Critère : [coopération des acteurs et mesures en faveur du maintien des corridors écologiques](#)

Renforcer les partenariats avec les acteurs pour développer des projets partagés et acceptés

♣ **Concertation** avec l'ONF, RTM, en exigeant le maintien des services et moyens sur le terrain

- 313 Critère : [renseigner : surface boisée de la commune, nombre d'employés forestiers, volume de bois produit annuellement.](#)

♣ **Gestion** des zones Natura 2000, ZNIEFF,

- 314 Critère : [renseigner actions concrètes de protection et de mise en valeur des zones sensibles](#)

♣ **Concertation** avec les parcs nationaux, régionaux, ...

- 315 Critère : [présence d'échanges entre les acteurs, rencontres, réseau de communication, banque de données et d'informations communes.](#)

♣ **Développer** des partenariats entre les services de l'Etat et les collectivités locales, les associations

- 316 Critère : [renseigner la liste des partenariats](#)

Plan d'action 4 – Eau, déchets, énergie et développement durable : promouvoir une gestion équilibrée des ressources

☛ Eau :

- Connaître sa ressource en eau mettre en place et suivre des indicateurs,
401 Critère : renseigner nodule des cours d'eau, débits d'étiage et volumes consommés annuellement
- Développer les dialogues entre les divers organismes de gestion de l'eau : par SAGE et collectivités locales,
402 Critère : intégration dans un SAGE
- Utilisation de la ressource en eau :
 - o Optimiser la consommation de l'eau dans les stations,
403 Critère : présence d'informations et d'éducation aux économies d'eau
 - o Préserver et mieux gérer la qualité des eaux,
404 Critère : présence d'une zone de protection des captages ou d'un plan de gestion de la qualité des eaux potables
 - o Equiper les bâtiments publics de dispositifs à faible consommation d'eau,
405 Critère : % des bâtiments publics équipés de chasses doubles débit, mitigeurs, électrovannes, systèmes de détection
 - o Vérifier et renforcer la qualité des réseaux pour limiter les pertes,
406 Critère : rendement du réseau
 - o Favoriser les systèmes de récupération des eaux de pluie,
407 Critère : posséder des installations de récupération des eaux de pluie ou inciter par subvention à l'installation de ces systèmes
- Assainissement/eaux usées :
 - o Veiller à l'assainissement global,
408 Critère : renseigner le taux d'habitations raccordées en assainissement collectif et individuel
 - o Veiller au bon dimensionnement et fonctionnement des installations collectives ou autonomes existantes et à leurs rénovations ou renouvellement si nécessaires,
409 Critère : capacité et nature de la station d'épuration (eq/hab), capacités maximum en pourcentage atteintes par la station d'épuration
 - o Assurer la gestion optimale des eaux usées et des eaux de pluie (séparation des réseaux des eaux usées et des eaux de pluie),
410 Critère : séparation des réseaux pluies et eaux usées effectives
- Sensibiliser les populations locales et touristiques, les acteurs socio-économiques à l'utilisation de l'eau
411 Critère : informations sur la ressource locale en eau et sur les moyens pour réduire sa consommation, partenariats avec les professionnels
 - o Sensibiliser les hébergeurs à la gestion de l'eau,
 - o Conforter et renforcer la participation aux programmes de réutilisation des serviettes et de linge de maison (en particulier pour les hébergeurs),
- 412 Critère : partenariats avec les hébergeurs pour la réduction des consommations d'eau

☛ Energies et gaz à effet de serre

- **Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre :**
 - Etablir un diagnostic énergétique et de gaz à effet de serre (type bilan carbone),
413 Critère : diagnostic établi ou en cours, renseigner les résultats de l'étude
 - Inciter à des comportements responsables et économes,

414 Critère : mesures d'information et d'éducation concernant l'énergie et les gaz à effet de serre

. Définir des indicateurs et les suivre,

415 Critère : indicateurs définis par exemple : nombre de nuitées, consommation électrique et énergétique annuelle...

- Promouvoir la diversification énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables,

416 Critère : les infrastructures publiques montrent l'exemple, utilisation d'énergies renouvelables : renseigner type, taille et énergie fournie annuellement pour chaque système

- Promouvoir l'utilisation des technologies et équipements économes,

417 Critère : la mairie et les remontées mécaniques montrent l'exemple par l'utilisation de technologies économes, renseigner les technologies et les économies induites

- Mettre en œuvre des actions visant à la réduction des consommations énergétiques notamment dans :

. les transports (développement des transports collectifs...),

418 Critère : transports collectifs en relation avec la station : renseigner prix, fréquences, temps, distance parcourue

. les bâtiments (isolation, énergies renouvelables...),

419 Critère : nombre de bâtiments rénovés, renseigner les travaux de réhabilitation

. l'éclairage public (utilisation d'ampoules économes, mise en place de techniques permettant une meilleure gestion de l'intensité...) ;

420 Critère : % de l'éclairage public utilisant des ampoules économes, techniques de gestion de l'intensité, économies réalisées

◀ **Déchets :**

- Réduire les déchets :

o Promouvoir une politique de réduction des déchets,

421 Critère : actions entreprises, rapport annuel sur la réduction des déchets à traiter, tonnages récupérés annuellement

- Réutiliser et recycler les produits :

o Favoriser l'utilisation de matériaux recyclés,

422 Critère : informations sur les avantages des matériaux recyclés

o Veiller à la collecte et au traitement des produits dangereux,

423 Critère : collecte et traitement des produits dangereux effectif, en cours

o Développer le tri sélectif et mise en place de déchetteries,

424 Critère : matières triées, distance à la déchetterie la plus proche, tonnages récupérés annuellement, nombre de points de collecte par nombre de lit

o Encourager les acteurs économiques à disposer de poubelles sélectives, notamment dans les hébergements

425 Critère : % des bâtiments professionnels équipés de poubelles sélectives ou de système de tri efficace

o Informer les touristes sur les localisations des bacs de tri en station ;

426 Critère : présence d'informations claires sur l'emplacement des bacs de tri

1. Accès à la station

☛ **Travailler en partenariat avec le conseil régional, le conseil général et les autres acteurs du transport** (compagnies de transports, sociétés de remontées mécaniques,...) :

- à la mise en œuvre de mesures incitatives favorisant un accès à la station alternatif à la voiture (transport en commun, co-voiturage, transport de bagages, offre globale du type transport + forfait loisirs, ...),

511 Critère : renseigner la liste des partenariats et des mesures existantes ou en cours

- au développement d'une offre de transport appropriée (horaires et fréquence) et d'une politique tarifaire attractive (par exemple : bénéficier d'un forfait de remontées mécaniques réduit pour les usagers utilisant le co-voiturage,...)

512 Critère : renseigner les actions favorisant l'accès en transport en commun à la station (prix, horaires, fréquences et tarifs..)

- à l'aménagement de gares routières, avec bagageries et centres d'accueil ;

513 Critère : renseigner possibilités dans la gare d'attente et horaires d'ouverture

☛ **Optimiser le transport de marchandises pour la desserte de la station, en recherchant avec les partenaires :**

- la mise en place d'un espace logistique de regroupement de marchandises en vallée

514 Critère : présence espace logistique de regroupement de marchandises existant ou en cours d'élaboration : renseigner lieu et nombre de commerçants/hébergeurs participants

- la mutualisation avec une optimisation des tournées et du coefficient de remplissage,

515 Critère : renseigner : calcul des kms parcourus, du nombre de camion et du poids de marchandises livrées pour l'ensemble des livraisons

- l'utilisation de véhicules de norme euro 4

516 Critère : % des véhicules publics utilisés de norme euro 4 ou plus

☛ **Favoriser les circuits courts avec un approvisionnement de produits locaux**

517 Critère : présence marché de produits locaux, coopérative, partenariats avec les entreprises/producteurs locaux, avantages...

2. A l'échelle du territoire de la station :

☛ **Mettre en œuvre un plan global de déplacement alternatif à la voiture, visant à :**

- Développer les transports collectifs, la marche à pied et le vélo, les remontées mécaniques de transports urbains, les véhicules électriques...

521 Critère : actions concrètes favorisant les transport alternatifs et les modes de mobilité douce (pistes cyclables, mise à disposition de transports doux...)

- Organiser le stationnement afin d'inciter les touristes à ne pas utiliser leur véhicule pendant la durée de leur séjour, réserver des zones de stationnement pour le co-voiturage et des dessertes collectives,

522 Critère : renseigner les mesures prises pour éviter l'utilisation de la voiture en station : navettes gratuites, zones piétonnes, zones de stationnement spécifiques pour le co-voiturage et les dessertes collectives...

- Réduire les nuisances du transport des marchandises au sein de l'ensemble de la station (définition d'horaires de livraison, ...)

523 Critère : renseigner les restrictions d'accès à la station pour les camions

- Inciter les employeurs de la station à faciliter l'usage pour leur personnel, des transports en commun et du covoiturage,

524 Critère : système de gestion du co-voiturage en interne (site Internet, tableau, navette gratuite)

- Mettre à disposition des véhicules électriques et hybrides en auto partage sur la station,

525 Critère : véhicules électriques et hybrides en auto partage disponible

- Faciliter la circulation des piétons avec des aménagements appropriés ;

526 Critère : plan de limitation des voitures, station piétonne ou semi-piétonne

3. Démarche exemplaire de la collectivité

☛ **Rationaliser les déplacements du personnel de la collectivité et de ses services,**

531 Critère : système gestion de covoiturage en interne (nombre de personnes y participant, moyens utilisés...)

☛ **Inciter au recours à des modes de transport doux** (marche, vélo, TC, ...)

532 Critère : renseigner les modes de transport doux disponibles et les mesures prises pour leur développement

☛ **Utiliser des véhicules de service ou utilitaires à faible consommation d'énergie** (véhicules électriques, GNV, huiles alimentaires récoltées...),

533 Critère : renseigner les types de véhicules ou de techniques utilisées, leurs performances et leur nombre

☛ **Rechercher des solutions alternatives au salage des routes,**

534 Critère : renseigner les alternatives retenues, type de produit ou techniques utilisés, avantages...

☛ **Mettre en place une sensibilisation du personnel de la collectivité sur les comportements économes en énergie et respectueux de l'environnement,**

535 Critère : existence de réunions, plaquettes, mails, affiches d'information

4. Sensibilisation

☛ **Veiller à la bonne information** des acteurs locaux, des populations locales et des touristes.

541 Critère : liste des médias utilisés pour diffuser des informations environnementales

☛ **Porter à la connaissance** de la population locale et des touristes **l'offre de transport,**

542 Critère : présence de plaquettes et d'informations sur les particularités des transports

1- Domaine skiable et loisirs de neige

☛ Remontées mécaniques :

- Tenir compte de la capacité existante et des besoins confirmés par une étude économique et des possibilités environnementales ;

601 Critère : existence d'une étude disponible précisant la capacité, les besoins et les possibilités environnementales concernant le domaine skiable

- Optimiser le parc de remontées mécaniques et limiter le nombre de pylônes ;

602 Critère : renseigner le nombre total de pylônes et le nombre réduit

- Veiller à l'intégration des gares de départ et d'arrivée dans le paysage et l'environnement.

603 Critère : prise en compte de l'intégration des gares de départ et d'arrivée dans le paysage et l'environnement, présence d'étude

☛ Pistes

- Ré engazonnement des pistes avec des espèces locales et adaptées au pastoralisme,

604 Critère : ré engazonnement systématique et utilisation d'essences appropriés

- Eviter des tracés linéaires afin de favoriser l'intégration dans l'environnement ;

605 Critère : renseigner les actions pour limiter l'impact visuel des tracés de piste

☛ Neige de production :

Donner la priorité à la consommation d'eau potable avant toute utilisation pour la fabrication de neige de production

- Utiliser des technologies et des équipements privilégiant l'optimisation et l'efficacité,

606 Critère : renseigner les optimisations des consommations réalisées : type de systèmes, quantités d'eau et d'énergie économisée

- Interdire l'utilisation d'adjuvant dans la fabrication de la neige de production,

607 Critère : préciser la dernière date d'utilisation d'un adjuvant pour la neige de culture

- Garantir un juste équilibre entre la ressource en eau, l'équilibre économique des stations et la gestion du domaine skiable,

608 Critère : existence d'une étude disponible précisant les volumes d'eau utilisables par chacun et les mesures de restriction en cas de situation précaire

- Prévoir en période estivale le démontage des perches utilisées pour la fabrication de la neige dans les endroits les plus fréquentés ;

609 Critère : renseigner du nombre ou pourcentage des perches de canons démontées l'été

☛ Retenue collinaire :

- Stockage des eaux de ruissellement,

610 Critère : renseigner taille des retenues collinaires et études environnementales de construction

- Récupération d'eau de pluie permettant aussi la régulation de l'hydraulique aval,

611 Critère : renseigner les dates de remplissage et les débits des cours d'eau correspondant à la période

- Privilégier une utilisation multi activités des bassins,

612 Critère : renseigner des activités possibles sur la retenue

- Favoriser l'intégration paysagère,

613 Critère : renseigner l'étude d'intégration paysagère

- Étudier la possibilité d'installer une micro centrale, au moment de l'étude de faisabilité de la retenue ;

614 Critère : étude sur la mise en place d'une micro centrale effectuée, en cours

☛ **Intégration paysagère des aménagements :**

- Veiller au démontage d'installations obsolètes et à la remise en état des sols (y compris les socles de pylônes),

615 Critère : présence ou non d'installation à l'abandon, mesures prévues

- Rationaliser le domaine skiable et optimiser son utilisation,

616 Critère : A définir

- Prendre soin de veiller à la bonne intégration des pistes et des abords ;

617 Critère : A définir

☛ **Randonnées alpines et nordiques :**

- Veiller à la bonne intégration des pistes dans l'environnement,

618 Critère : mesure de limitation de l'impact paysager des pistes

- Planter les circuits de randonnée alpines et nordiques en veillant à respecter la biodiversité,

619 Critère : renseigner un rapport d'implantation des circuits touristiques prenant en compte la biodiversité locale

- Privilégier la multifonction saisonnières des pistes et des sentiers : VTT, raquettes, ski, randonnée... ;

620 Critère : existence de pistes ou de sentiers multifonctions, nombres, longueur

☛ **Loisirs de neige motorisés :**

- Veiller au respect de la législation applicable en matière de circulation de véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels,

621 Critère : renseigner : signalisation et mesures pour faire respecter la législation

- Respecter les principes d'une utilisation à des fins de loisirs sur des emplacements réservés à cet effet ;

622 Critère : définition de zones praticables pour les loisirs motorisés, présence d'une étude indiquant le choix de la zone

2- Loisirs d'été

☛ **Organiser, lorsque cela est possible, des sentiers par type d'activité pour éviter les conflits d'usage :** pistes de VTT, sentiers équestres, sentiers de randonnée pedestre,

623 Critère : renseigner les sentiers organisés par type d'activité

☛ **Intégrer les parcours de randonnées** dans l'environnement naturel et **Favoriser les parcours à thèmes,**

624 Critère : présence de circuits à thème : biodiversité, culturel...

☛ **Veiller au respect des consignes et chartes ;**

625 Critère : informations claires, sensibilisation et éducation des vacanciers

Plan d'action 7 – Aspects comportementaux : sensibilisation des habitants, des acteurs économiques de la station et des touristes

☛ **Sensibiliser les populations aux enjeux du développement durable et à développer des outils de concertation et d'association des citoyens,**

701 Critère : renseigner présence d'information au développement durable et association ou outils de concertation sur les projets d'avenir

☛ **Imposer le principe de l'achat public éco-responsable à travers le respect des prescriptions des articles 5 et 14 du Code des marchés publics,**

702 Critère : respect du principe de l'achat public éco-responsable, renseigner les fournitures et achats éco-responsable effectifs (type, quantité)

Ecosystème

☛ Favoriser le respect du milieu naturel en informant les scolaires, les vacanciers, les habitants et les professionnels aux différents enjeux :

703 Critère : programmes volontaires sur l'environnement dans les écoles, préciser fréquences, élèves concernés et type d'information

- En s'appuyant sur les compétences des associations et des acteurs locaux,

704 Critère : liste de partenariats et des actions communes avec les autres acteurs locaux

- En diffusant des messages via les différents médias disponibles,

705 Critère : messages et communications effectifs, liste des communication diffusées (type de média et fréquence)

- En facilitant l'accès à l'information dans la station et sur le domaine skiable,

706 Critère : informations, brochures, documents explicatifs présents sur le domaine skiable et dans la stations, précisez le nombre et le type d'information

- En sensibilisant le public sur la durée d'élimination des déchets en milieu naturel ;

707 Critère : présence d'informations, préciser les lieux (station ou domaine skiable) et le nombre

☛ **Transport**

- Informer et inciter à l'utilisation de mode de transport collectifs : covoiturage, navettes, transports en commun,

708 Critère : communication sur ce thème, préciser sous quelles formes et quels résultats

- Mettre en valeur les expérimentations de transport à énergies propres au niveau local et départemental ;

709 Critère : présences de communications, renseigner : nombre, forme

☛ **Énergie**

- Informer et inciter aux économies d'énergie et à l'isolation des bâtiments,

710 Critère : présences de communications, renseigner : nombre, forme

- Inciter les acteurs locaux et aménageurs à utiliser des énergies renouvelables,

711 Critère : présences de communications, renseigner : nombre, forme, cibles

☛ **Eau**

- Inciter les habitants et les touristes aux économies d'eau par l'installation de procédés innovants et à l'entretien évitant les fuites et gaspillages,

712 Critère : présences de communications, renseigner : nombre, forme

- Promouvoir et informer aux techniques de récupération d'eau de pluie,

713 Critère : présences de communications et de compensation financières, renseigner : nombre, forme

- Sensibiliser les consommateurs à l'utilisation de produits d'entretien non nocifs pour l'environnement ;

714 Critère : présences de communications, renseigner : nombre, forme

☛ **Déchets**

- Favoriser la réduction à la source des déchets par l'information et le développement de circuits courts,

715 Critère : présences de communications, renseigner : nombre, forme

- Imposer le tri des déchets par l'information et l'éducation auprès des touristes et des habitants,

716 Critère : présences de communications, renseigner : nombre, forme, compensation financières pour l'achats de composteurs

☛ **Pollutions sonores :**

- Sensibiliser les populations aux nuisances sonores et oeuvrer à leur réduction ;

717 Critère : présences de communications, renseigner : nombre, forme

☛ **Changement climatique**

Mettre en place une politique de communication et de sensibilisation aux thèmes du développement durable et aux impacts du changement climatique ;

718 Critère : présences de communications, renseigner : nombre, forme

B_ Les seuils de validation des engagements

Chaque engagement est évalué par un critère mesurable qui rend compte objectivement de l'avancement de la station.

Chaque critère est doté d'un seuil au-delà duquel la station valide l'engagement concerné

Exemple :

Engagement : Développer le tri sélectif et mise en place de déchetteries,
424 Critère : tri sélectif et déchetterie en place et facile d'accès, renseigner les produits triés, les tonnages récupérés annuellement, la distance à la déchetterie la plus proche

Seuil :
- tri effectif de : verre, papiers/cartons, plastique et métaux dans toute la station
- plus de 1 point de collecte pour 1500 lits
- déchetterie la plus proche à moins de 4 km de la station

La station :

- effectue le tri des verres papiers/cartons, plastiques, métaux et piles
- possède 3 points de collecte, pour une capacité de 4000 lits totaux
- possède une déchetterie à 1 km de la station

La station valide l'engagement 424.

Les seuils sont ajustables et modifiables par le comité développement durable de l'ANMSM, ils peuvent être précisés, modifiés ou élevés.

C_ Calendrier de la charte

Année 1

- Lors de la signature de la charte la station s'engage sous 1 an :

- **A créer un comité de suivi** et d'application de la charte composé de manière équilibrée de : élus, citoyens, professionnels, responsables associatifs, autres...
- **A désigner un élu responsable de l'application de la charte** au sein de l'équipe municipale qui assurera le relais envers l'ANMSM et animera le comité de suivi
- **A effectuer un diagnostic initial**, selon la grille d'analyse fournie
- **A communiquer le diagnostic** à l'ensemble de la population locale via les médias appropriés : bulletin municipal...

Année 2

- Le jour du 2^{ème} anniversaire de la signature de la charte, la station s'engage à :
 - o A valider au minimum **20 engagements** parmi les 118
 - o A produire **un plan d'action de 10 ans** défini par le comité de pilotage qui précise les travaux entrepris et à entreprendre en précisant le calendrier de ces actions
 - o **A communiquer le plan d'action** et le calendrier à l'ensemble de la population locale

Année 4

- Le jour du 4^{ème} anniversaire de la signature de la charte, la station s'engage à :
 - o A valider au minimum **40 engagements** sur les 118 dont **5 indispensables**
 - o A reproduire le **diagnostic selon la grille d'analyse** en intégrant les évolutions apportés par le comité développement durable de l'ANMSM
 - o **A communiquer sur les avancées** ou les difficultés rencontrées sur chaque point et le **plan d'action révisé**, à travers un **document informatif** diffusé à l'ensemble de la population locale et disponible sur demande

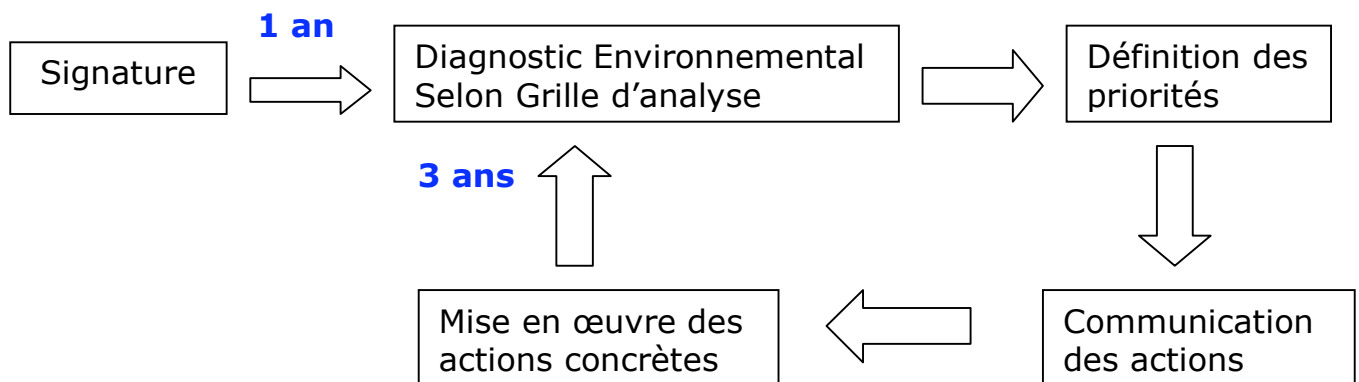
Année 7

- Le jour du 7^{ème} anniversaire de la signature de la charte, la station s'engage à :
 - o A valider au minimum **60 engagements** sur les 118 dont **15 indispensables**
 - o A reproduire le **diagnostic selon la grille d'analyse** en intégrant les évolutions apportés par le comité développement durable de l'ANMSM
 - o **A communiquer sur les avancées** ou les difficultés rencontrées sur chaque point et le **plan d'action révisé**, à travers un **document informatif** diffusé à l'ensemble de la population locale et disponible sur demande

Année 10

- Le jour du 10^{ème} anniversaire de la signature de la charte, la station s'engage à :
 - o A valider au minimum **80 engagements** sur les 118 dont **30 indispensables**
 - o A reproduire le **diagnostic selon la grille d'analyse** en intégrant les évolutions apportés par le comité développement durable de l'ANMSM
 - o **A communiquer sur les avancées** ou les difficultés rencontrées sur chaque point et le **plan d'action révisé**, à travers un **document informatif** diffusé à l'ensemble de la population locale et disponible sur demande

Schéma de fonctionnement :



D_ Validation et respect de la charte

Les stations signataires de la charte sont labellisées et se verront autorisées à utiliser **le label « Charte ANMSM »** dont le nom reste à définir.

Lors des échéances annuelles le respect des différents engagements permet aux stations signataires de conserver le label.

Si une station ne remplit pas les engagements pris, le comité développement durable de l'ANMSM se réserve le droit de retirer le label à la station durant une période indéterminée.

La station devra pour réintégrer la charte et obtenir le label se plier aux exigences du comité développement durable de l'ANMSM.

E_ Comité développement durable de l'ANMSM

Le comité développement durable de l'ANMSM (CDDANMSM) se réserve la capacité **d'ajouter des critères ou d'en ajuster les seuils.**

La composition du CDDANMSM est ouverte et l'ensemble des acteurs (élus, associations, professionnels, citoyens, institutionnels) pourra participer pour :

- définir les critères d'évaluation et les seuils de validation
- statuer sur les stations validant les engagements
- définir la composition du CDDANMSM
- faire évoluer la charte ou son mode de fonctionnement

La composition du CDDANMSM devra être plurielle et équilibrée (élus, associations, professionnels, citoyens, institutionnels) pour garantir l'objectivité du comité et de ses décisions.

Conclusion

La mise en œuvre d'une démarche environnementale à grande échelle doit permettre d'allier :

- Les spécificités et les différences de chaque station
- Une communication claire et uniforme sur les engagements et les résultats de chacun

Le mode de fonctionnement de la charte se veut flexible et informatif. Il est indispensable de prévoir un mode de fonctionnement qui associe l'ensemble des acteurs locaux à la démarche mais également les vacanciers.

Pour permettre l'engagement de chacun et la déclinaison de ces engagements par des actions concrètes, il nous faut concilier des contraintes de résultats fortes et tout en maintenant une flexibilité adaptée.

Plus d'information :

Pôle recherche environnement Mountain Riders :

Tel : 09 54 66 86 83

laurent@mountain-riders.org